

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**ATTRIBUTION D'AIDES DANS LE CADRE DU
DISPOSITIF ADEL TPE 16 –
CRISE SANITAIRE COVID-19**

Direction Attractivité Economie Emploi
- Economie - Innovation et
enseignement supérieur
N° 2020-D-317

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRAND ANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020, portant délégation d'attributions du conseil au Président,
- VU, la délibération n°131 du conseil communautaire du 2 avril 2015 approuvant la mise en place du dispositif de soutien aux TPE intitulé « ADEL TPE 16 » modifiée,
- VU, la décision n°2020-D-136 du 11 juin 2020 approuvant l'évolution du dispositif ADEL TPE16 et de son règlement afin de soutenir les investissements et notamment ceux rendus nécessaires par la crise sanitaire liée à l'épidémie de covid-19,
- VU, le procès-verbal du jury du 23 septembre 2020 approuvant l'octroi d'aides au(x) bénéficiaire(s) indiqués à l'article 2, au titre du dispositif ADEL TPE 16,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvée la convention passée avec le(s) bénéficiaire(s) indiqué(s) à l'article 2 pour l'attribution d'aides dans le cadre du dispositif ADEL TPE 16 pour un montant total de 15 951,46 €.

Article 2 – Ces aides sont réparties comme suit :

N° dossier du bénéficiaire	Projet soutenu	Montant de l'aide
2020/36	Diagnostic+ investissements	3 950 €
2020/32	Diagnostic+ investissements	1 677,60€
2020/31	Diagnostic+ investissements	3 950€
2020/28	Diagnostic+ investissements	3 950€
2020/34	Investissements	2 423,86
TOTAL		15 951,46 €

Article 3 – Ces aides seront versées à réception des factures acquittées.

Article 4 - La dépense est inscrite au budget principal – nature 204 218/512 service 71.

Article 5 – La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans le délai de deux mois à compter de la date de notification à (aux) (l') intéressé(s).

Article 6 – Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier de la Communauté d'Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 4 novembre 2020

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **04/11/2020**
Publié ou notifié,
Le **04/11/2020**